

## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**

### **DU BUDGET PRIMITIF 2026**

*Sommaire :*

*I. Le cadre général du budget*

*II. La section de fonctionnement*

*III. La section d'investissement*

#### **I. Le cadre général du budget**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 27 février 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

*Pour rappel, l'exercice 2025 a été marqué par :*

*- la réalisation des investissements suivants :*

- Restructuration de la médiathèque
- Isolation de la salle des fêtes
- Effacement des réseaux téléphoniques et éclairage public Route de Saint Victor, Résidence la Donnette, les Maupinières
- Effacement des réseaux téléphoniques à Ardelain
- l'achat d'un tracteur

## **II. La section de fonctionnement**

### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 1.201.270 euros

#### Les dépenses générales (chapitre 011)

Les principaux postes de dépenses en baisse sont les suivants : contrat de prestations de services

Les principaux postes en hausse sont les suivants : L'électricité, les combustibles, les carburants

#### Les dépenses de personnel (chapitre 012)

*Pour 2026, la masse salariale de la commune est répartie selon les postes suivants :*

- Les rémunérations brutes : 280000 €
- Les charges salariales et patronales : 159000 €

Les salaires représentent 36.54 % des dépenses de fonctionnement de la Commune.

*Le nombre de poste ouverts au tableau des effectifs est de : 10*

*Le nombre de postes pourvus est de : 10*

*Le nombre d'agents titulaires est de : 8*

*Le nombre d'agents contractuels est de 2 ; ils occupent le poste d'agent d'entretien*

*Le nombre de poste à temps complet est de 7*

*Le nombre de poste à temps non complet est de 1*

*Le nombre de poste à temps partiel est de 0*

*Les dépenses liées à la médecine du travail s'élèvent à 1000 €*

*Les dépenses liées à l'action sociale s'élèvent à 2500 €*

Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Le montant des indemnités de fonction s'élève à 58000 €

Le conseil municipal a décidé d'accorder une subvention aux associations bretoncelloises qui ont déposé un dossier complet c'est-à-dire bilan de l'année 2025, budget prévisionnel 2026, projet 2026, dernier relevé de la banque et attestation d'assurance.

Elles se répartissent comme suit :

Associations Bretoncelloises	vote
APE	2 000.00 €
AACVC	100.00 €
Adgarios	300.00 €
Aïkido	300.00 €
Badminton	1 300.00 €
Bille de Clown	1 800.00 €
Boule Bretoncelloise	100.00 €

Associations Bretoncelloises	vote
Bretoncelles patrimoine Nature	1 200.00 €
Chemin des Ateliers	200.00 €
Club des Loisirs	200.00 €
Goodvibes	700.00 €
Gymnastique d'entretien	150.00 €
Les pousses solidaires	1 500.00 €
Old School	500.00 €

Le montant des créances sur produits irrécouvrables (6541 et 6542) est estimé à 18800 €

Les dépenses exceptionnelles (chapitre 67)

Les crédits alloués aux titres annulés sur exercices antérieurs (673) s'élèvent à 1000 €

Le virement à la section d'investissement

Ce virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement constitue l'autofinancement de la commune afin de financer ses investissements.

**Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (piscine...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 1.201.270 euros

Les produits des services et du patrimoine : 72 000.00 €

Les produits des services et du patrimoine ont évolué de la manière suivante sur la période 2021-2025 : diminution de 33.34 %

Les recettes proviennent des services tels que la piscine : 4000 €

Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les bases de taxes foncières ont évolué de la manière suivante sur la période 2021-2025 : les bases ont augmenté de 18.29 % pour le bâti et de 15.57 % pour le non bâti.

Les taux des taxes seront votés ultérieurement car l'état 1259 n'est pas parvenu en Mairie.

Le produit fiscal attendu pour 2026 n'est pas connu

Les taux des impôts locaux pour 2026 seront votés lors d'une prochaine réunion :

- *concernant les ménages*

- . Taxe foncière sur le bâti :
- . Taxe foncière sur le non bâti :

- *concernant les entreprises*

La Cotisation foncière des entreprises (CFE) a été transférée à la Communauté de Communes Cœur du Perche

#### Les dotations de l'Etat. (chapitre 74)

Les dotations de l'Etat ont évolué de la manière suivante sur la période 2021-2025 : elles ont augmenté de 0 %.

Le produit attendu pour l'exercice 2026 est estimé à :

- Dotation forfaitaire : 145 000.00 €
- Dotation de solidarité rurale : 304 907.43 €
- FCTVA : 2 000.00 €

#### Les produits de gestion courante (chapitre 75)

Le montant des loyers à encaisser (752) s'élève à 30000 €. Les bâtiments loués sont :

- Epicerie Coccimarket et logement
- Cabinet médical, kinésithérapeutes, ostéopathe, cabinet d'infirmières
- EB Clean
- Salle des fêtes

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	449 355.00	Excédent brut reporté	115 142.57
Dépenses de personnel	439 000.00	Recettes des services	72 000.00
Autres dépenses de gestion courante	132 800.00	Impôts et taxes	380 000.00
Dépenses financières	5 912.00	Dotations et participations	549 657.43
Dépenses exceptionnelles	1 000.00	Autres recettes de gestion courante	54 000.00
Autres dépenses	15 000.00	Recettes exceptionnelles	27 470.00
Atténuation de produits	70 364.00	Atténuation de charges	3 000.00
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles	1 281 612.00	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	33 373.00	Total recettes réelles	
Virement à la section d'investissement	54 466.00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	1 201 270.00	Total général	1 201 270.00

### III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau service, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
		Excédent d'investissement	
Solde d'investissement reporté	105 038.96	Virement de la section de fonctionnement	54 466.00
Remboursement d'emprunts	91 034.00	FCTVA	100 000.00
Travaux	1 532 051.44	Mise en réserves	488 109.05
Subventions d'équipement	176 442.6	Cessions d'immobilisations	150 000.00
Autres immobilisations financières		Subventions	75 387.00
Autres dépenses		Emprunt et caution	1 001 156.95
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Autres immobilisations	5 575.00
Virement excédent eau		Produits (écritures d'ordre entre section)	33 373.00
Total général	1 908 067.00	Total général	1 908 067.00

c)) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- investissements immobiliers

- Restructuration de la médiathèque, mobilier et informatisation (solde des travaux)
- la toiture de l'Eglise
- Effacement des réseaux téléphoniques et éclairage public Route de Saint Victor, Résidence la Donnette, les Maupinières
- construction d'une pharmacie
- Aire de fitness
- Participation Communauté de Communes pour Pôle de Santé Libéral ambulatoire (PSLA)
- Toiture mairie (zinguerie)

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont les suivantes :

- Le FCTVA (10222)
- les subventions d'investissements prévues
  - de l'Etat (DETR)
  - du Département
- les emprunts à mobiliser
- le virement de la section de fonctionnement
- l'affectation du résultat de 2025

La gestion de la dette

L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2026 se répartit de la manière suivante :

- emprunt à taux fixes : 5
- emprunt à taux variables : 0
- emprunt à risques : 0

Pour 2026, le montant du remboursement en capital de la dette est de 88 033.98 € (chapitre 16) ; le montant du remboursement des intérêts de la dette est de 5 407.61 € (chapitre 66)

Compte tenu de l'emprunt inscrit afin d'équilibrer la section d'investissement en 2026, le profil extinction de la dette pour les années à venir serait en 2040.

Fait à Bretoncelles, le 13 mars 2026

Le Maire,

Daniel CHEVÉE